

**COMPTE RENDU DE SEANCE - CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019**  
ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT

**Nombre de conseillers en exercice : 28**

**Présents (22) :**

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Odile BOULANGER, Christophe VAN DER WERF, Roch DOSSOU, Marie-Hélène HUCHET, Marc de BRAQUILANGES, Gwenaëlle de CIBEINS, Marie-France AGNOFE, Cyrille FREMINET, Aurélie LOGEAI, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Catherine DOTTARELLI, Etienne BROQUET

**Absents représentés (2) :**

Géraldine LARDENNOIS représentée par Marc TOURELLE  
Dominique VIANDIER représenté par Catherine DOTTARELLI

**Absents (4) :**

Véronique CLARKE DE DROMANTIN  
Francis ZAPALOWCZ  
Erwan TOULLEC  
Sylvie CHEDRAWI

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE et Marc de BRAQUILANGES

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019**

**LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT**

**INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE**

La délibération relative au rapport annuel du SMAERG est reportée.

**ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (2 abstentions : Christophe VAN DER WERF, Etienne BROQUET)**

**APPROUVE** le budget supplémentaire 2019 du budget communal tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	36 350,00	002	Résultat reporté	401 947,90
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	- 25 809,00	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	-	74	Dotations et participations	- 40 463,00
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	- 51 004,00	042	Opération d'ordre	-
		- 40 463,00			361 484,90
INVESTISSEMENT					
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	12 443 530,83
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	13	Subventions d'investissement	448 000,00
204	Subventions d'équipements versées	-	1068	Affectation résultat	2 000 000,00
020	Dépenses imprévues	-	040	Opération d'ordre	-
040	Opération d'ordre	-	041	Opérations patrimoniales	-
041	Opérations patrimoniales	-	16	Emprunts et dettes assimilées	- 6 250 821,00
	Opération 101 - Batiment	96 000,00	024	Cessions	-
	Opération 103 - Informatique	32 000,00	021	Virement de la section de fonctt	- 51 004,00
	Opération 105 - Voirie	15 000,00			
	Opération 107 - Urbanisme	10 000,00			
	Opération 114 - Pôle Petite enfance	2 046 000,00			
	Opération 513 - Scolaire	- 5 000,00			
	Restes à Réaliser 2018	1 330 504,53		Restes à Réaliser 2018	17 319,00
		3 524 504,53			8 607 024,83
		3 484 041,53			8 968 509,73

**ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATION N°1 – EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modification n°1 du budget communal, pour l'exercice 2019, tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	-	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	-
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	-	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	7 277 555,65	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	-	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	7 277 555,65
023	Virement à la section d'invtt	-	042	Opération d'ordre	-
		<b>7 277 555,65</b>			<b>7 277 555,65</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	13	Subventions d'investissement	-
020	Dépenses imprévues	-	1068	Affectation résultat	-
040	Opération d'ordre	-	040	Opération d'ordre	-
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	Opération 101 - Batiment	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
	Opération 105 - Voirie	-	024	Cessions	474 000,00
	Opération 107 - Urbanisme	-	021	Virement de la section de fonctt	-
27	Autres immobilisations financières	474 000,00			
	Restes à réaliser 2016	-			
		<b>474 000,00</b>			<b>474 000,00</b>
		<b>7 751 555,65</b>			<b>7 751 555,65</b>

**ADMISSION EN NON VALEUR EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

1°) **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des produits communaux concernant l'année 2015 détaillés ci-dessous.

Nature	é	bre	Montant
<b>Budget Principal – Admissions en non-valeur</b>			
RAR inférieur au seuil de poursuites	15		25,48 €
PV de Carence	15		75,66 €
PV de Carence	15	)	972,47 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 073,61 €</b>

2°) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2018.
- DONNE ACTE** du bilan 2018 des acquisitions et cessions immobilières et du récapitulatif de stock détenu en 2017 par l'Etablissement Public foncier des Yvelines pour le compte de la Ville

**SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAF DES YVELINES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE** la proposition de convention et de contrats établis par la Caisse d'Allocations Familiales pour permettre l'accès au personnel habilité de la commune aux services mis à leur disposition sur l'espace sécurisé « Mon compte partenaire » tels qu'annexés
- AUTORISE** le Maire signer la convention « mon compte partenaire » avec la Caf, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service

**SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CHARTE QUALITÉ DU « PLAN MERCREDI »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE** la convention « Charte qualité Plan mercredi »
- AUTORISE** le Maire à la signer

## SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA GESTION DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **DÉCIDE** la création d'une tarification pour l'utilisation par les automobilistes disposant d'un véhicule électrique, des bornes installées à Noisy le Roi sur le parking de la mairie, avenue Charles de Gaulle et au 19 rue André Le Bourblanc.
- 2) **DÉCIDE** que cette tarification sera applicable à compter du 1er février 2019 et mise en œuvre dès réception des travaux.
- 3) **FIXE** cette tarification selon les modalités suivantes :

Critère	Montant facturé **
Acte de charge (connexion)	0.80 € TTC
Consommation au kWh délivré	0.20 € TTC / kWh
Tarif à la minute * au-delà de 2 heures entre 9h et 19h	0.0167 € TTC / min (1,00€ TTC / h)

- 4) **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mandat confiant à la société Bouygues Energies et Services Sise 19 rue Stéphenson à Saint-Quentin-en-Yvelines, le recouvrement au nom et pour le compte de la commune de NOISY LE ROI par la société Bouygues Energies-Services des recettes afférentes à l'utilisation des bornes de charge installées son territoire.

## SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA PASSERELLE DU CHEMIN DES PRINCES PAR LE « FONDS MOBILITES ACTIVES-CONTINUITES CYCLABLES »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de la subvention attribuée par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat dénommé « FONDS MOBILITES ACTIVES-CONTINUITES CYCLABLES ».

## PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (3 contres : Christophe VAN DER WERF, Dominique VIANDIER, Catherine DOTTARELLI),

**DECIDE** d'autoriser le Maire à engager une procédure de déclaration de projet en vue d'une mise en compatibilité du PLU et ainsi permettre la réalisation de logements sociaux et de logements libres et intermédiaire dans le secteur du parc d'activités de Montgolfier.

## DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT 2018 DU DELEGATAIRE LA SAUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

**PREND ACTE** du rapport annuel présenté par la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2018.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT VAL DE GALLY OUEST - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE POUR 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Val de Gally Ouest.

A NOISY-LE-ROI, le 9 octobre 2019

Le Maire

Marc TOURELLE

*L'intégralité des délibérations sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie au secrétariat général*